



Projet pédagogique classes mis à jour le 24/09/13

PROJET PEDAGOGIQUE CLASSES DE DECOUVERTE

Introduction

La Maison de l'Aventure ne propose pas de séjour scolaire « clefs en mains » aux établissements scolaires. Nous avons choisi d'élaborer, pour chaque séjour, un projet en collaboration avec le ou les enseignants. Pour cela nous exposons aux responsables souhaitant venir dans notre structure, notre « esprit » et les moyens dont nous disposons au sein de la Maison de l'Aventure mais surtout l'environnement qui nous entoure. Des sites d'activités de pleine nature, des sites culturels et/ou historiques, un fichier de personnes ressources élaboré au fil de nos 23 années de fonctionnement (éducateurs sportifs, intervenants « témoins » ...).

Les objectifs

- Nous ne gérons pas systématiquement l'animation de vie quotidienne mais néanmoins nous pouvons présenter les orientations générales proposées par la Maison de l'Aventure dans le cadre de l'accueil de séjours scolaire.
- le respect de l'enfant dans son individualité, son rythme de vie en le considérant comme un être à part entière.
- développement d'un système dans lequel l'activité est un moyen et non une fin en soi.
- permettre à l'enfant de découvrir une région, de renouer avec le milieu naturel et humain.
- Pour cela nous mettons en œuvres des moyens adaptés, toujours en étroite collaboration avec l'enseignant et les animateurs.
- tenir compte du temps de repos nécessaire aux enfants
- aménager les horaires de la journée comprenant des temps forts et des temps calmes
- adapter les activités à l'âge des enfants.
- Ces séjours peuvent également être un élément visant à participer à l'autonomie de l'enfant : inciter et aider l'enfant à se débrouiller, à se prendre en charge à divers moments de la journée: repas, activités, moments calmes...
- apprendre à respecter certaines règles: ranger ses affaires, ne pas gâcher la nourriture, respecter le matériel ...
- participation de l'enfant à certaines décisions concernant la journée: choix de l'activité, organisation, matériel, jeux intérieurs et extérieurs

Le Fonctionnement

La Maison de l'Aventure est gérée par l'association Maison de l'Aventure. Cette association loi 1901 déclarée en préfecture de Die sous le numéro W2610005649 est composée d'un Conseil d'administration (8 membres) et d'un bureau (Président, Secrétaire et Trésorier). Des membres de droit représentant les collectivités locales (Conseil Général de la Drôme, Communauté des Communes du Vercors, Parc naturel régional du Vercors) sont invitées à participer aux Assemblées Générales. Les comptes, bilans et projets leur sont annuellement adressés.

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com

association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549 - Agrt. DDJS n° 260741006

Siret 32157965800014 • N° TVA FR 72 321 579 658 - APE 5520Z • RC MAIF 2034336 B



Projet pédagogique classes mis à jour le 24/09/13

Les Moyens

- Les locaux sont situés dans un bâtiment dénommé Maison de l'Aventure appartenant au Parc naturel régional du Vercors (convention de mise à disposition) situés à la Chapelle-en-Vercors, déclarés auprès de la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme** sous le numéro **260741006**. Nous disposons de plusieurs salles: salles de jeux et d'activités (avec mobilier adapté et matériel pédagogique), salle pour les temps calmes, salle à manger, sanitaires. Les enfants peuvent également profiter d'un jardin et d'une aire de jeux extérieur. A proximité, l'espace naturel est propice à la découverte de nombreuses activités de pleine nature et à l'organisation de jeux.
- Confirmé par une visite des services de l'**Education Nationale de la Drôme** en date du 11 mars 2013, La Maison de l'Aventure est autorisée par l'**Education Nationale** à accueillir 30 élèves de plus de 6 ans, sous le **numéro 26/27**.
- La Maison de l'Aventure dispose de plusieurs minibus 9 places.
- L'encadrement, l'animation du centre, des séjours et des activités sont assurés par du personnel qualifié dans une ambiance très familiale et chaleureuse. Les activités « extérieures » sont encadrées par des moniteurs professionnels diplômés d'Etat agréés par l'Inspection d'Académie de la Drôme.
- Le fonctionnement de la Maison de l'Aventure est assuré par une équipe de trois personnes salariées à temps plein.
- Gil Borel : gestionnaire de la structure, participe également à l'accueil en général (service, plonge, entretien...)
- Christine Dauphin : directrice d'un ALSH géré par la Maison de l'Aventure, participe également à l'accueil en général (service, plonge, entretien...)
- Lucie Valentin: cuisinière, assure l'élaboration des repas pris à la Maison de l'Aventure. Les menus sont élaborés sur place et présentent une restauration familiale, de qualité. Dans la mesure des contraintes budgétaires et des possibilités d'approvisionnement, une place de choix est accordée à des produits de saison et de proximité.

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com

association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549 - Agrt. DDJS n° 260741006

Siret 32157965800014 • N° TVA FR 72 321 579 658 - APE 5520Z • RC MAIF 2034336 B

